



our toutes les collectivités territoriales, la gestion des risques offre une vision consolidée et stratégique des risques pouvant toucher les activités de la structure. Elle constitue un instrument d'aide à la décision et de sécurisation de l'action publique.

PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

1 Le (la) candidat(e) montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Identifier la diversité des acteurs d'une collectivité.
- ▶ Évaluer la capacité de la collectivité à faire face au risque financier.
- ▶ Regrouper les risques dans une cartographie.
- ▶ Susciter l'intérêt de l'auditoire en apportant des explications pertinentes appuyées par la cartographie.
- ▶ Restituer le résultat de l'analyse des risques effectuée et de leur impact au niveau de la collectivité et proposer des solutions envisageables.
- ▶ Appliquer la procédure spécifique de l'assurance pour les appels d'offres publics.
- ▶ Présenter la méthodologie de calcul des différents seuils.
- ▶ Identifier les risques pour lesquels l'assurance est obligatoire.
- ▶ Distinguer les risques transférables aux assureurs ou non.
- ▶ Identifier et analyser les différents cas de risques statutaires.
- ▶ Évaluer l'impact financier sur les collectivités.



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 35 heures se déroule sur 5 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8^e arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.



2 Les différents risques encourus par les collectivités territoriales

- ▶ Recenser et trier les acteurs liés financièrement, juridiquement ou statutairement d'une collectivité territoriale.
- ▶ Recenser et trier les risques.
- ▶ Regrouper et analyser les risques.
- ▶ Cartographier les risques.

3 La procédure des marchés publics s'appliquant aux contrats d'assurance

4 Le traitement des risques

- ▶ Traiter le risque de façon opérationnelle.
- ▶ Suivre les évolutions apportées suite au traitement du risque.
- ▶ Sensibiliser au traitement du risque.

À l'issue de ces 5 jours de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « La gestion des risques dans les collectivités territoriales ».



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.

Évaluations portant sur l'analyse financière d'une collectivité, l'élaboration d'une cartographie de risques, d'un cahier des charges visant un marché public, l'analyse d'un risque statutaire et assurable.

ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Pour une personne dépendant de la branche Assurance, il est possible de se faire financer en passant par son CPF.

Les cours ont lieu à l'ESA
39 rue de Moscou - 75008 Paris
(Métro Rome, ligne 2)